



EPLFPA
des Landes

**Centre de Formation Apprentis
Agricole et Horticole des Landes**
2915, route des Barthes
40180 OEYRELUY
Tél. : 05 58 98 70 93 Fax : 05 58 98 73 49
www.formagri40.com



BP Productions Horticoles

Spécialité : Productions Florales et Légumières et Pépinières - Niveau IV
Par Unités Capitalisables (UC) - Par la voie de l'apprentissage

Objectif de la formation

Le BP IV prépare au diplôme **d'ouvrier hautement qualifié** en horticulture, capable de guider les autres salariés dans l'exécution des tâches, de recevoir les instructions de son supérieur hiérarchique auquel il rend compte de l'exécution des travaux.

Il permet également de **créer** ou de **reprendre une exploitation horticole** et donne accès aux aides à l'installation en tant que jeune agriculteur.

Le salarié titulaire d'un BP 4 Productions Horticoles se situe hiérarchiquement, après quelques années d'expérience, entre les ouvriers qualifiés (CAP ou BPA) et le personnel d'encadrement ou le chef d'exploitation.

Organisation de la formation

La formation se déroule sur un an en alternance à raison de **20 semaines au CFA, 27 semaines en entreprise et 5 semaines en congés payés**.

Parcours individualisé : possibilité d'allonger ou réduire la durée de la formation (1 an ou 2 ans) selon votre cursus antérieur, votre projet.

Les cours se déroulent du lundi au vendredi midi à raison de 35 h par semaine.

Conditions d'admission

Etre majeur et justifier :

D'un an d'activité professionnelle à temps plein (ou d'apprentissage) à la date de la dernière évaluation du BP IV.

Et

Etre titulaire d'un diplôme ou titre de niveau 5 minimum (CAP, BEP...) ou avoir suivi le cycle conduisant au BEP, BEPA ou avoir suivi une scolarité complète de classe de seconde.

Ou

Pour les candidats ne pouvant pas justifier de ces conditions, il faut avoir accompli : une année d'activité professionnelle à temps plein, avant l'entrée en formation, dans un secteur professionnel correspondant aux finalités du diplôme.

Ou

3 ans d'activité professionnelle effectués à temps plein dans un autre secteur.

Cette formation est également ouverte au public de la formation continue sous conditions. Contact : sebastien.bareit@educagri.fr

Maître d'apprentissage :

Vous devez trouver un maître d'apprentissage dans une entreprise privée, ou un service de productions horticoles dans une collectivité locale ou un établissement public.

N'hésitez pas à contacter le CFA pour vous aider dans cette démarche de recherche d'emploi !

Pour s'inscrire

Vous renvoyez au CFA la fiche de candidature et recherchez un maître d'apprentissage. Dès que vous l'avez trouvé, vous renvoyez au CFA l'attestation complétée par le maître d'apprentissage potentiel.

Le CFA vous convoque pour un entretien et des tests de niveaux et transmet à votre maître d'apprentissage potentiel son avis sur votre candidature.

Après consultation éventuelle du maître d'apprentissage, le CFA confirme votre inscription.

Le CFA ou la Chambre Consulaire compétente (service interface) transmet à votre maître d'apprentissage tous les documents relatifs au contrat d'apprentissage.

Contacts : Corinne Lauga : corinne.lauga@educagri.fr
Isabelle Sartre : isabelle.sartre@educagri.fr

Rémunération :

En tant qu'apprenti vous serez rémunéré par votre entreprise Maître d'Apprentissage selon votre âge et votre année de formation.

Obtention du diplôme

Le BP4 est évalué en contrôle continu par Unités Capitalisables (UC). Les 12 UC qui composent le B4A sont indépendantes les unes des autres et peuvent être obtenues séparément.

Une UC acquise reste valable pendant 5 ans. Le diplôme est délivré lorsque les 12 UC constitutives du BP4 sont obtenues.

A l'issue de la formation, l'établissement délivre une attestation valant CACES (R372-n° 1)

Débouchés

La formation en BP par apprentissage privilégie l'entrée directe dans la **vie active** dès l'obtention de votre diplôme. Vous pouvez également **poursuivre vos études** si vous le désirez par la voie

de la formation initiale scolaire, par apprentissage ou en formation adulte. Vous pouvez vous spécialiser dans un secteur professionnel « pointu » par un certificat de spécialisation ou en préparant un BP ou un Bac dans une autre spécialité. Sous dérogation, vous pouvez accéder à certains BTSA.

Ce diplôme confère la « capacité à l'installation ».

Les autres formations de même niveau proposées au CFA et au CFPPA des Landes :

- Le Bac Pro Travaux Paysagers,
- Le BP Responsable d'Exploitation Agricole.

Frais à la charge de l'apprenti

Frais de repas et d'hébergement.
Chaussures de sécurité.

Contenu de la formation

Programme et horaire moyen par semaine

Enseignement Général

Mathématiques UC4	38
Expression et Communication UC6.....	46
Communication et relations inter personnelles UC7	44

Enseignement Professionnel

Connaissances techniques et scientifiques nécessaires aux productions UC1	200
Machinisme et sécurité UC2	34
Conduite d'un chantier de Productions Horticoles UC3	50
Biologie Végétale UC5	44
Connaissance socio économique de l'entreprise UC8.....	35
Gestion et suivi d'un chantier De productions UC9	50
Equipements et matériels Horticoles (UCARE)*	36
Suivi technique des productions (UCARE)*	30
Taille ou Vente (UCARE)*	36
CACES	37

Total sur la semaine 680

*UCARE : Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale à l'Emploi